



CTL accueil 9 février 2015 acte II

Après le vote contre unanime des OS, la direction a, lors de cette seconde convocation, répondu à nos questions concernant les tâches dévolues aux équipes d'accueil durant la journée de fermeture et les périodes dites "basses".

Tout d'abord, l'administration a indiqué que cette journée sera dédiée à l'animation, la formation et à des réunions techniques pour les agents concernés.

En priorité, les agents se verront confier deux types de tâches, la première, véritable prolongation des missions d'accueil, téléphone, réponses aux questions des BALF, la seconde, plus technique, appui aux SIP dans les missions d'assiette et de recouvrement.

Sur les modalités d'exercice de leurs missions, les agents seront immergés dans le SIP dans les mêmes conditions que les agents titulaires, les tâches confiées ne devant pas nécessiter un suivi poussé.

Par ailleurs, les agents ne seront pas fidélisés à un SIP mais pourront y effectuer plusieurs rotations successives.

Chaque agent fera l'objet d'une évaluation, sur le modèle des équipes de renforts, par le responsable du SIP dans lequel il aura effectué des missions.

Enfin, il a été précisé que la mise en place de ces dispositions prendra effet au 1^{er} avril 2015.

Une question reste en suspens, celle de la proratisation ou non des primes dévolues aux agents d'accueil.

Les élus FO-DGFIP 69 : E. DIENNET, C. ANCIAN, J.L. PELLETIER, E. ESTENNE ; O. SARAGOSSA ; Y. RAICHL

PS : SI VOUS SOUHAITEZ PLUS DE DETAILS, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER

fo.drifip69@dgifip.finances.gouv.fr / 04 72 40 77 12)

BULLETIN D'ADHESION à retourner à FO DGFIP Rhône 3 rue de la Charité 69002 LYON

NOM : PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer **F.O. DGFIP** Fait àle..... (signature)